Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro MS, veuillez visiter :
bacproms.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

SESSION 2026

ÉPREUVE E2 : ÉTUDE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES

Coefficient : 4 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse de la situation et cadre juridique (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Analyse opérationnelle et organisation du dispositif (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Conduite à tenir et compte rendu professionnel (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : Prévention, assistance et transmission (5 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : SOCIÉTÉ VIGIE ATLANTIQUE, NANTES, LOIRE-ATLANTIQUE : MISSION DE SÉCURITÉ LORS D'UN CONCERT À LA SALLE HORIZON

La société Vigie Atlantique assure la surveillance et le contrôle d'accès d'un concert organisé par l'association Horizon Culture dans la salle Horizon, à Nantes. L'ouverture au public est prévue à 18 h 00 et le début du concert à 20 h 00. La jauge maximale indiquée par l'organisateur est de 600 spectateurs. La mission est réalisée par six agents de sécurité privée, dont un chef d'équipe.

Vous êtes agent de sécurité au sein de l'équipe. Vous devez analyser les situations décrites dans les documents techniques DT 1 à DT 3, proposer une conduite professionnelle adaptée et compléter les documents réponse DR 1 et DR 2. Vous justifierez vos réponses à partir des éléments fournis et des limites de compétence des agents de sécurité privée.

Les extraits juridiques reproduits dans le sujet sont fournis pour le traitement des questions. Les consignes de l'organisateur ne peuvent pas autoriser un acte contraire au cadre juridique applicable.

PARTIE 1 : Analyse de la situation et cadre juridique (5 points)

Identifier les acteurs, leurs missions et les limites d'intervention

À partir du contexte et des documents DT 1 et DT 3, répondez aux questions en distinguant les missions de l'agent de sécurité privée de celles des autorités publiques.

1.1 (1 point) Identifiez les quatre acteurs présents ou susceptibles d'intervenir dans la situation et précisez, pour chacun, sa fonction principale : agent de sécurité, chef d'équipe, organisateur et police ou gendarmerie.

1.2 (2 points) Un spectateur refuse l'inspection visuelle de son sac à l'entrée. Indiquez ce que l'agent peut proposer, ce qu'il ne peut pas imposer et la conséquence opérationnelle possible du refus au regard de l'accès au concert. Appuyez votre réponse sur le DT 1.

1.3 (2 points) Un agent voit une personne frapper un autre spectateur, puis tenter de quitter la salle. À quelles conditions l'article 73 du Code de procédure pénale fourni au DT 1 peut-il être mobilisé par toute personne ? Précisez la conduite à tenir par l'agent et la limite de son intervention.

PARTIE 2 : Analyse opérationnelle et organisation du dispositif (5 points)

Repérer les risques et organiser les postes de surveillance

Exploitez les informations du DT 2 et du DT 3. Le dispositif prévu comprend six agents au total : un chef d'équipe et cinq agents. Les postes doivent être tenus pendant l'ouverture au public et le concert, de 18 h 00 à 22 h 30.

2.1 (2 points) À partir du scénario du DT 3, relevez deux risques distincts pour le public ou le personnel. Pour chacun, indiquez un signe observable qui doit conduire l'équipe à agir ou à alerter.

2.2 (2 points) Complétez le DR 2 en affectant les six membres de l'équipe aux postes décrits au DT 2. Le chef d'équipe assure la coordination et doit pouvoir circuler entre les postes. Affectez les cinq autres agents aux cinq postes fixes, sans en laisser aucun vacant.

2.3 (1 point) La mission dure de 18 h 00 à 22 h 30. Calculez sa durée en minutes en utilisant la relation $\text{durée} = \text{heure de fin} - \text{heure de début}$. Donnez le résultat et expliquez en une phrase pourquoi une relève ne doit pas laisser un poste sans surveillance.

PARTIE 3 : Conduite à tenir et compte rendu professionnel (5 points)

Traiter un incident et transmettre une information exploitable

À 20 h 18, dans le hall, un spectateur affirme que son téléphone vient de lui être arraché. Il désigne une personne qui s'éloigne rapidement vers la sortie. Un second spectateur intervient verbalement et la tension augmente. Les faits connus à cet instant sont limités à ces déclarations et à ce que l'agent a personnellement observé.

3.1 (2,5 points) Présentez, dans l'ordre, les actions immédiates de l'agent : sécurisation des personnes, information du chef d'équipe, demande de renfort ou d'intervention des services compétents, prise en compte des témoins et préservation des informations utiles. Distinguez les faits constatés des déclarations rapportées.

3.2 (2,5 points) Complétez le DR 1 par une entrée de main courante correspondant à l'incident de 20 h 18. La rédaction doit être chronologique, factuelle, compréhensible et ne pas présenter comme établis les faits qui ne sont que rapportés.

PARTIE 4 : Prévention, assistance et transmission (5 points)

Réagir à une situation d'urgence et assurer la continuité de l'information

À 21 h 05, une personne assise dans le hall signale qu'un spectateur est tombé près d'un câble de liaison au sol. Le spectateur est conscient, se plaint d'une douleur à la cheville et ne souhaite pas se relever. Le passage reste fréquenté. Le chef d'équipe est informé par radio.

4.1 (2 points) Indiquez les mesures immédiates à prendre pour protéger la personne et les autres usagers, sans déplacer inutilement le blessé. Précisez les informations à transmettre au chef d'équipe et les circonstances justifiant l'appel des secours.

4.2 (1,5 point) Expliquez comment l'équipe doit maintenir la surveillance du passage et du poste concerné pendant la prise en charge, en vous appuyant sur le plan et les consignes du DT 2.

4.3 (1,5 point) Donnez trois éléments précis à consigner dans la main courante après l'intervention de 21 h 05. Indiquez pourquoi il faut distinguer les observations personnelles des propos rapportés.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAITS JURIDIQUES ET LIMITES D'INTERVENTION

Extrait de l'article L. 613-2 du Code de la sécurité intérieure, résumé pour le sujet : les agents de sécurité privée peuvent procéder à l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille. Les palpations de sécurité ne peuvent être réalisées que dans les conditions prévues par la loi, notamment avec le consentement de la personne et par un agent du même sexe. Un refus ne donne pas à l'agent un pouvoir de contrainte pour effectuer l'acte refusé.

Extrait de l'article 73 du Code de procédure pénale : dans les cas de crime flagrant ou de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, toute personne peut appréhender l'auteur et le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche. Cette disposition ne confère pas aux agents de sécurité privée un pouvoir général d'enquête ou de police. Toute intervention doit rester nécessaire et proportionnée, et les services compétents doivent être avisés sans délai.

Extrait de l'article 122-5 du Code pénal, résumé pour le sujet : la légitime défense suppose une atteinte injustifiée, une riposte concomitante, nécessaire et proportionnée. Elle ne justifie pas une action punitive ou une contrainte sans nécessité.

Pour toute situation non prévue par les consignes, l'agent informe le chef d'équipe et sollicite les services compétents lorsque la situation le nécessite. Il rend compte des faits observés sans conclure à la culpabilité d'une personne.

Repères juridiques utiles à la mission

Situation	Action possible	Limite à respecter
Inspection visuelle d'un bagage à main	Proposer l'inspection dans le cadre du contrôle d'accès	Ne pas imposer une fouille ni exercer de contrainte en cas de refus
Fouille d'un bagage à main	La réaliser uniquement avec le consentement du propriétaire	Respecter le refus et en informer le chef d'équipe selon la consigne
Faits pouvant relever d'un délit ou crime flagrant	Alerter et, dans les conditions de l'article 73 fourni, appréhender l'auteur pour le remettre à un officier de police judiciaire	Pas de pouvoir général d'enquête ; intervention nécessaire, proportionnée et transmission sans délai
Personne blessée ou en danger	Protéger, alerter et assister dans les limites de ses compétences	Ne pas déplacer inutilement la personne blessée

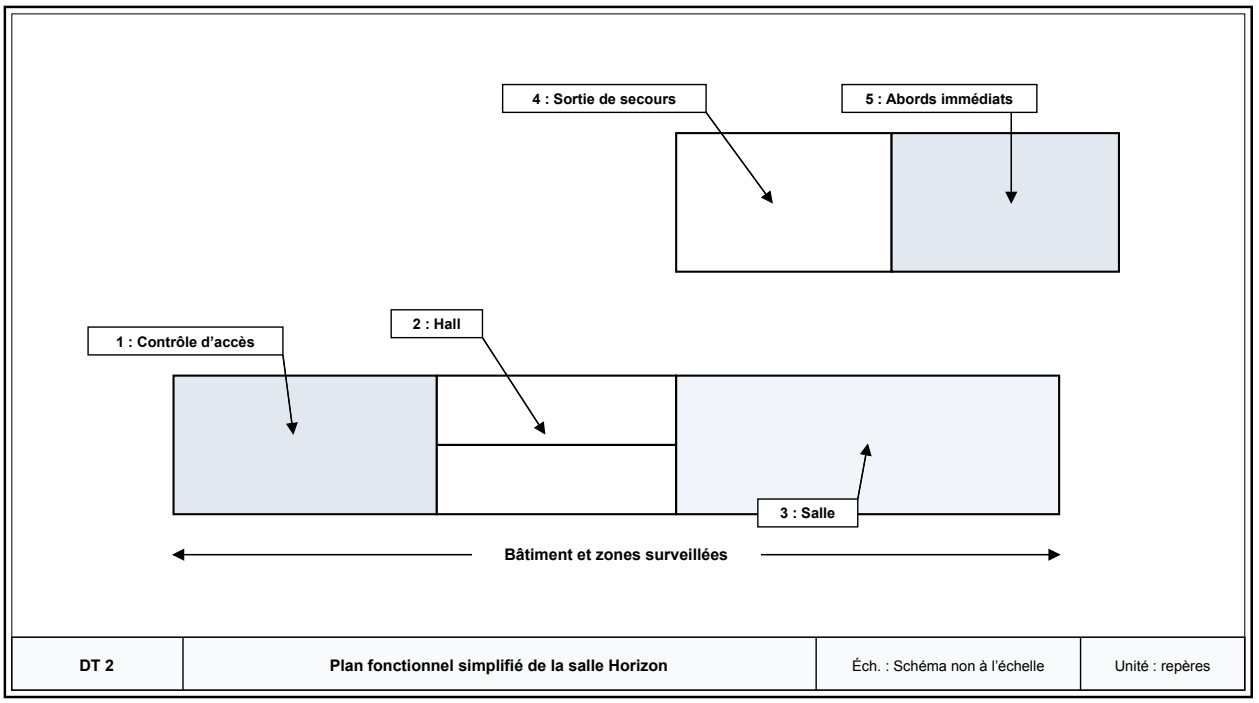
Synthèse des extraits fournis dans le présent sujet

DT 2 : PLAN FONCTIONNEL DE LA SALLE HORIZON ET CONSIGNES DE POSTE

Le plan ci-dessous représente les zones utiles à la mission. Les cinq postes fixes à couvrir sont : contrôle d'accès, hall, salle, sortie de secours et abords immédiats. Le chef d'équipe est mobile et

coordonne l'ensemble du dispositif ; il ne remplace pas durablement un poste fixe.

Les sorties de secours doivent rester dégagées. Tout incident est transmis au chef d'équipe par radio avec la localisation, la nature de la situation et le nombre de personnes concernées. Un agent ne quitte son poste que sur consigne ou lorsqu'une urgence impose une action immédiate ; le chef d'équipe organise alors la couverture du poste.



DT 2	Plan fonctionnel simplifié de la salle Horizon	Éch. : Schéma non à l'échelle	Unité : repères

Postes fixes et vigilance attendue

Poste	Zone	Vigilance principale
1	Contrôle d'accès	Fluidité de la file, application des consignes de contrôle et signalement des refus ou tensions
2	Hall	Prévention des conflits, surveillance des circulations et transmission des incidents
3	Salle	Observation du public et maintien des cheminements libres
4	Sortie de secours	Maintien de l'accès dégagé et signalement immédiat de toute obstruction
5	Abords immédiats	Observation des abords et information du chef d'équipe en cas de trouble ou de danger

Consignes de l'organisateur communiquées à l'équipe

DT 3 : DONNÉES DE MISSION ET ÉVÉNEMENTS SIGNALÉS

Organisation : ouverture au public à 18 h 00 ; concert à 20 h 00 ; fin de mission prévue à 22 h 30. Six membres composent l'équipe : un chef d'équipe mobile et cinq agents affectés aux postes fixes du DT 2.

Consigne de transmission : toute alerte radio indique l'heure, le lieu, la nature des faits, les personnes concernées si elles sont connues et l'action engagée. La main courante distingue les constatations directes, les déclarations des personnes et les actions réalisées.

Incident de 20 h 18 : dans le hall, un spectateur déclare que son téléphone vient de lui être arraché. Il désigne une personne qui s'éloigne vers la sortie. Un second spectateur intervient verbalement et la tension augmente. À ce stade, l'agent n'a pas constaté lui-même l'arrachage.

Signalement de 21 h 05 : un spectateur est tombé près d'un câble de liaison au sol. Il est conscient, indique une douleur à la cheville et ne souhaite pas se relever. Le passage est fréquenté. Le chef d'équipe a été informé par radio.

Chronologie des événements de la mission

Heure	Événement	Information directement connue
18 h 00	Ouverture au public	Début de la période de mission
20 h 18	Signalement d'un téléphone arraché dans le hall	Déclaration du spectateur ; l'arrachage n'a pas été observé par l'agent
21 h 05	Chute près d'un câble dans un passage fréquenté	Personne consciente, douleur à la cheville, refus de se relever
22 h 30	Fin prévue de la mission	Fin de la période à couvrir

Données à exploiter pour les questions 2 à 4

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Main courante à compléter pour les questions 3.2 et 4.3 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les lignes correspondant aux événements des questions 3 et 4. Écrivez de manière chronologique, factuelle et lisible. Séparez les constatations personnelles des déclarations rapportées. N'ajoutez aucun fait absent du sujet.

Extrait de main courante

Heure	Lieu	Faits constatés ou déclarations rapportées	Actions réalisées et personnes informées
20 h 18	Hall	.....	.....
21 h 05	Passage près du câble de liaison	.....	.....

Document à compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Affectation des agents aux postes fixes pour la question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Affectez les cinq agents aux cinq postes fixes. Inscrivez le chef d'équipe dans la ligne prévue pour la coordination mobile. Chaque agent doit être affecté à une seule fonction initiale.

Répartition initiale de l'équipe

Fonction ou poste	Membre de l'équipe affecté	Mission principale
Chef d'équipe mobile	.....	Coordination et transmission
Poste 1 : Contrôle d'accès	.....	.....
Poste 2 : Hall	.....	.....
Poste 3 : Salle	.....	.....
Poste 4 : Sortie de secours	.....	.....
Poste 5 : Abords immédiats	.....	.....

À compléter à partir des postes décrits au DT 2

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.